

## COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le Département : ARDECHE

ID: 007-200039832-20241125-D\_2024\_9\_4-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D\_2024\_9\_4 L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

: 31

Date de convocation du : 19 Novembre 2024

Présents: 24

Votants: 30

<u>Titulaires</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Objet: Cession d'un véhicule VOLKSWAGEN TRANSPORTER, n° immatriculation DM-091-QW, à la société SAMA, concessionnaire PEUGEOT, pour 9 880.00€

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur BYKENS Jean

## Pouvoirs:

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

## Absent(s):

**Excusé(s)**: Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des Finances, expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L2122-22 qui prévoit que le Président peut, par délégation du Conseil communautaire, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ; Considérant la Délibération n°D\_2020\_5\_4 du 15 juillet 2020 portant délégations du Conseil communautaire au Président et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 Euros ; Considérant qu'au-delà du seuil de 4 600.00 Euros, il incombe au Conseil communautaire d'autoriser la vente des biens concernés.

Le fourgon Volkswagen, immatriculé DM-091-QW, acheté par l'EPCI en juin 2016, et utilisé par la Brigade Verte, a été vendu 9 880.00 € du fait de l'acquisition cette année d'un véhicule pour le remplacer.

La Société SAMA, concessionnaire de Peugeot, a fait une proposition de rachat à 9 880.00€.

Nº inventaire	2016-2182-008
Valeur brute	32 500.00€
Amortissement cumulé au 01/01/2024	22 750.00€
Valeur Nette au 01/01/2024	9 750.00€
Prix de vente	9 880.00€
Plus value	130.00€

Le Conseil communautaire devra se prononcer sur la régularisation de la vente cession de 9 880.00€, sur la sortie de ce bien de l'actif de la Communauté de com

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024 de ce veniouie, en l'état, au prix de Publié le

ID: 007-200039832-20241125-D\_2024\_9\_4-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés : APPROUVE la régularisation de la vente du fourgon Volkswagen, immatriculé DM-091-QW, à la Société SAMA, concessionnaire de Peugeot,

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le